



LIVRET D'ACCUEIL



Etablissement et Service d'Aide par le Travail

Òsea



 **Apei Périgueux**
Vivons ensemble nos différences 

BIENVENUE

Mot de bienvenue du Président	page 1
Présentation de l'Apei Périgueux	page 2
Adhérer à l'Apei Périgueux	page 4
Contacteur l'ESAT Ôsea	page 6
Mieux connaître l'ESAT Ôsea	page 7
Découvrir les activités de l'ESAT	page 9
Les accompagnements et les prestations proposés	page 11
La vie de tous les jours	page 14
Nous rejoindre	page 16
Vos droits	page 17
La charte des droits et des libertés de la personne accueillie	page 21

MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT



L'Apei Périgieux a été créée en 1970.

Nous continuons notre travail pour répondre aux familles et à leurs enfants.
Nous souhaitons le bien-être pour toutes les personnes en situation de handicap.
Ce livret va vous aider à connaître le fonctionnement de l'ESAT.
Nous vous invitons à lire ce livret.

Nous sommes là pour répondre à vos questions.

Nos établissements vous permettent de réaliser votre projet de vie.
Nos établissements vous proposent des accompagnements et des soutiens.

Nous respectons les droits des personnes en situation de handicap.
Vous serez reconnu comme un citoyen français.

Bienvenue à l'Apei Périgieux et à l'ESAT Ôséa

Hervé MAZIÈRE

PRÉSENTATION DE L'APEI PÉRIGUEUX

L'Apei Périgueux accueille les personnes en situation de handicap.
Ces personnes ont des difficultés à vivre dans notre société.

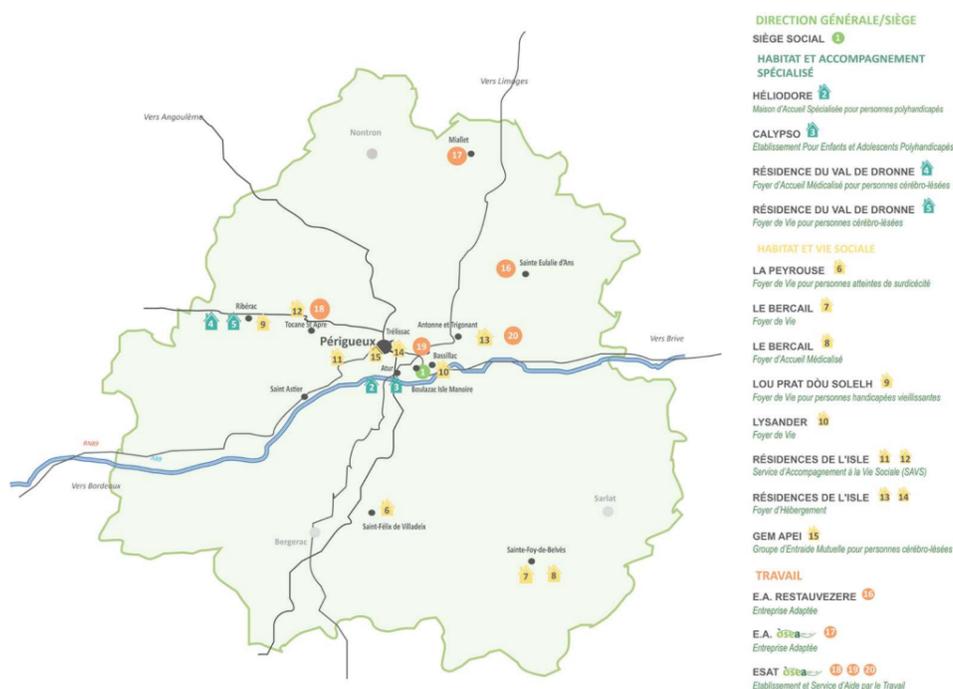
Il s'agit de personnes :

- en situation de handicap mental,
- qui ont plusieurs handicap (polyhandicap),
- autistes,
- en situation de handicap psychique stable,
- avec un handicap rare (être sourd et aveugle),
- avec un traumatisme crânien (choc au cerveau à cause d'un accident...),
- avec un autre handicap...

Les familles demandent l'aide de l'Apei Périgueux.

L'Apei Périgueux accompagne les personnes en situation de handicap de l'enfance à la fin de la vie.

L'Apei Périgueux est présente dans toute la Dordogne.



L'Apei Périgueux aide les familles et les amis de personnes en situation de handicap.

Vous pouvez prendre un rendez-vous à l'Apei Périgueux pour avoir plus d'informations sur le handicap.

Pour prendre un rendez-vous :

envoyez un e-mail à cette adresse : ecoute.handicap@apei-perigueux.fr



téléphonez à ce numéro : **05 53 08 20 87**



L'Apei Périgueux propose aussi des moments de rencontres.



Un administrateur délégué représente chaque établissement de l'Apei Périgueux. Les administrateurs délégués font partie du Conseil d'Administration de l'Apei Périgueux.

Ils accompagnent les directions s'il y a des difficultés dans leurs établissements.

Les administrateurs délégués s'occupent aussi des relations avec les familles.

L'administratrice déléguée de l'ESAT est **Sylvie MAZIERES**



ADHÉRER À L'APEI PÉRIGUEUX

Etre dans notre association c'est :

Soutenir

Etre soutenu

Participer

Etre informé

Soutenir

Vous aidez l'Apei Périgueux à mieux défendre :

- les personnes en situation de handicap,
- leurs familles,
- les professionnels qui accompagnent les personnes en situation de handicap.

Vous nous aidez aussi à améliorer la vie des personnes en situation de handicap.

Etre soutenu

A l'Apei, vous rencontrez des personnes qui comprennent :

- votre vie de tous les jours,
- vos inquiétudes,
- vos besoins...

Vous êtes accompagné par :

- les administrateurs délégués,
- les « Parents écoutants ».



Vous participez à :

- des moments de rencontres,
- des réunions sur différents sujets.

Participer

Vous aidez l'Apei :

- à proposer un parcours professionnel aux personnes en situation de handicap,
- à mieux connaître les besoins des personnes en situation de handicap,
- pour que les personnes en situation de handicap soient heureuses dans nos établissements.

Etre informé

Vous recevez des informations :

- de l'Apei Périgueux, avec le journal « Reflets »,
- de l'Unapei, avec le journal « Vivrensemble ».

A l'Assemblée Générale, vous connaissez les objectifs de l'Apei Périgueux.

Contactez l'Apei

Adresse

1 avenue Hélène Boucher
24750 BOULAZAC ISLE SUR MANOIRE

Numéro de téléphone : 05 53 08 20 87



Adresse e-mail : siege@apei-perigueux.fr



Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi :

de 8h30  à 12h00 

de 13h30  à 17h00 

CONTACTER L'ESAT ÔSEA

Adresse

ESAT Ôséa
5 rue du Bas Trigonant
24420 ANTONNE ET TRIGONANT

Numéro de téléphone : 05 53 54 46 49



Adresse e-mail : esat@apei-perigueux.fr



Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi :

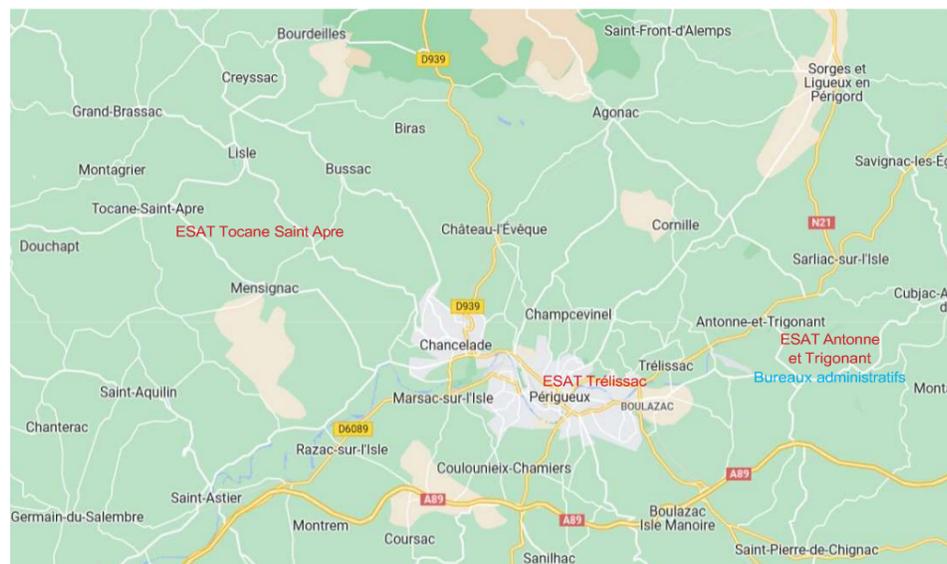
de 8h15  à 12h00 

de 13h15  à 17h00 

VENIR A L'ESAT ÔSEA

L'ESAT est sur 3 sites :

- Antonne et Trigonant
- Trélissac
- Tocane Saint Apre



MIEUX CONNAÎTRE L'ESAT ÒSEA

L'ESAT Òséa est un établissement médico-social.

Il y a 250 travailleurs en situation de handicap.

L'ESAT Òséa permet aux personnes en situation de handicap :

- de travailler dans un milieu protégé,
- d'avoir un soutien médico-social adapté à chacun.

Site d'Antonne



Site de Trélissac



Site de Tocane Saint Âpre



L'équipe de direction



Directrice

Delphine BROUILLAUD



**Directrice Adjointe
Accompagnement**

Céline VENO



**Directeur Adjoint
Production**

Jérôme MONRIBOT



Responsable Sous-traitance

Mélanie LE PEMP



Responsable Espaces Verts

Mireille GUILLON



Responsable Traiteur

Florent CHANSEAUD



Responsable Blanchisserie

Nathalie DIAZ

DÉCOUVRIR LES ACTIVITÉS DE L'ESAT

L'ESAT propose plusieurs activités professionnelles.



◆ La Sous-traitance Industrielle (STI)



◆ Les Espaces Verts et les Serres



◆ La Restauration et Traiteur



◆ La Blanchisserie Industrielle

DÉCOUVRIR LES ACTIVITÉS DE L'ESAT

L'ESAT propose plusieurs activités professionnelles.



◆ L'Entretien Des Locaux (EDL)



◆ La Mise A Disposition (MAD)



◆ Le Facile A Lire et à Comprendre (FALC)



◆ L'Atelier Passerelle

LES ACCOMPAGNEMENTS ET LES PRESTATIONS PROPOSÉS

L'ESAT Ôsea vous propose :

- un accompagnement adapté à vos besoins,
- un accompagnement adapté à vos souhaits.

Votre accompagnement est écrit dans votre projet personnalisé.

L'accompagnement dans le travail

Vous êtes accompagné dans votre travail :

- en milieu protégé (à l'ESAT),
- en milieu ordinaire (en entreprise, dans une mairie...).

En milieu protégé (à l'ESAT)

Vous êtes accompagné par 1 ou 2 moniteurs d'ateliers référents.

Votre moniteur référent :

- suit votre parcours professionnel,
- vous accompagne pour vos projets,
- organise votre atelier et votre travail.



En milieu ordinaire

L'ESAT vous accompagne :

- pour votre insertion en milieu ordinaire,
- pour que vous gardiez votre emploi en milieu ordinaire.

Les professionnels de l'accompagnement dans le travail

- les moniteurs d'ateliers,
- les conseillers en insertion sociale et professionnelle.



A savoir

L'Apei Périgueux vous propose aussi :

- des hébergements,
Par exemple, des foyers d'hébergements.
- des accompagnements socio-éducatifs.

Par exemple, des SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale).

L'ESAT peut recevoir des stagiaires et des étudiants.
Si vous êtes d'accord, ils seront présents pour votre accompagnement.
Ces stagiaires seront accompagnés par un professionnel de l'ESAT.



L'accompagnement autour des activités de soutien

L'ESAT vous propose des activités de soutien.

Ces activités sont écrites dans votre projet personnalisé.

L'accompagnement autour des activités de soutien

Les activités de soutien sont organisées pour que vous soyez bien au travail.

L'accompagnement dans la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE)

La RAE vous permet d'avoir un diplôme sur votre activité professionnelle.

L'accompagnement psycho médico-social

L'ESAT vous propose un accompagnement psychologique.

Cet accompagnement est prévu dans votre projet personnalisé.

Les professionnels de l'accompagnement autour des activités de soutien sont :

- la psychologue,
- la psychomotricienne,
- la conseillère en économie sociale et familiale,
- l'éducatrice spécialisée...

LA VIE DE TOUS LES JOURS

Le transport

Vous devez venir à l'ESAT avec le transport de votre choix.

Par exemple : voiture, bus...

Pour avoir des renseignements sur les transports,
demandez aux professionnels du service médico-social.



Les équipements de Travail

Pour certaines activités, les travailleurs ont besoin de vêtements de travail.

Ces vêtements de travail sont obligatoires pour travailler.

L'ESAT donne les vêtements de travail.

L'ESAT lave les vêtements de travail.

Certains travailleurs peuvent faire un travail dangereux.

L'ESAT donne des Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Par exemple : des chaussures de sécurité, des gants...



LA VIE DE TOUS LES JOURS

La restauration

Il y a un service de restauration sur les 3 sites de l'ESAT.

Les repas sont servis entre 11h30  et 13h30 

Le midi, il est obligatoire de manger à l'ESAT.

Pendant le repas, il faut respecter :

- la salle de restauration,
- les autres travailleurs.



Pour les personnes avec un régime ou une allergie,
vous demandez un certificat médical à votre médecin.
Le certificat médical sera donné à l'atelier restauration.

La paie

Tous les mois, vous recevez votre fiche de paie.

L'ESAT paye une partie de votre mutuelle « Intégrance ».

Si l'ESAT a gagné assez d'argent dans l'année,

l'ESAT offre un chèque cadeau à chaque travailleur.



NOUS REJOINDRE

Vous voulez travailler à l'ESAT Ôsea.

Vous devez avoir :

- **20 ans ou plus**
- **une décision d'orientation professionnelle en ESAT**

Ce document est donné par la CDAPH.

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

- **une RQTH**

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.

- **envie de travailler à l'ESAT Ôsea**

1

Vous avez visité l'ESAT Ôsea.

Vous avez fait une demande de stage.

L'équipe de l'ESAT a validé votre demande de stage.



2

Vous avez fait un stage en atelier.

L'équipe de l'ESAT a validé votre stage.

Vous êtes inscrit sur la liste d'attente.



3

L'équipe de l'ESAT vous prévient que vous pouvez travailler à l'ESAT.

Vous commencez par une période d'essai de 6 mois

La période d'essai est validée, vous êtes embauché à l'ESAT.

A votre arrivée, vous signez votre contrat d'accompagnement par le travail.

Ce contrat explique comment vous serez accompagné à l'ESAT.

L'équipe de l'ESAT vous donne le règlement de fonctionnement de l'ESAT.

Ce règlement explique les droits et les devoirs des travailleurs de l'ESAT.

Un 1^{er} projet personnalisé est fait avec vous à la fin de la période d'essai.

Ce projet personnalisé sera revu tous les ans.

VOS DROITS

Expression et participation

Vous pouvez participer à la vie de l'établissement.
Il existe un Conseil de la Vie Sociale (CVS) à l'ESAT.
Le CVS vous permet de discuter et de donner votre avis.
Le CVS se réunit 3 fois par an.



Pour avoir plus d'informations, vous pouvez parler au Président du CVS.
Demandez au secrétariat comment contacter le Président du CVS.

Vous avez une difficulté

Vous avez une difficulté dans l'établissement.
Vous devez en parler avec les professionnels accompagnants.
L'équipe de direction est toujours là pour vous écouter.

Il n'y a toujours pas de solution à votre difficulté.
Vous pouvez contacter l'administrateur délégué de l'ESAT.

Vous n'êtes pas d'accord avec l'Apei Périgueux.
Vous pouvez demander l'aide d'une « personne qualifiée ».

Contactez :

- Jean-François MATHIEU,
- Charles Marc BUCKENHAM.

Numéro de téléphone : 05 53 03 10 50 

Adresse e-mail : ars-dt24-parcours-de-sante@ars.fr 

VOS DROITS

Prévention de la maltraitance et de la violence

Dans ce livret, il y a la « Charte des droits et libertés de la personne accueillie ». Les professionnels doivent prévenir s'ils voient des actes de maltraitance à l'ESAT. La direction de l'ESAT et l'Apei Périgueux punissent les maltraitances :

- physiques,
- psychiques,
- matérielles,
- financières.

3977 : LE NUMÉRO NATIONAL D'APPEL CONTRE LA MALTRAITANCE

Le numéro de téléphone **3977** a été mis en place pour lutter contre la maltraitance :

- des personnes âgées,
- des personnes handicapées.

Vous pouvez téléphoner
du lundi au vendredi de 9h00



à 19h00



Nous Aussi

Nous Aussi est une association d'auto-représentation de personnes en situation de handicap mental en France.

L'auto-représentation c'est par exemple :

- prendre la parole pour donner son avis.



La Délégation de Dordogne se réunit toutes les 3 semaines.

Pour avoir plus d'informations sur Nous Aussi,
envoyez un e-mail à cette adresse : nous-aussi@apei-perigueux.fr



Personne de confiance et Directives anticipées

La loi vous permet de choisir une personne de confiance.

La personne de confiance peut vous aider dans vos projets, dans vos décisions.

La loi vous permet de faire vos directives anticipées.

Vos directives anticipées sont vos souhaits pour votre fin de vie.

La direction peut vous donner des informations sur :

- le rôle et le choix de la personne de confiance,
- les directives anticipées.

Droit à l'image

L'ESAT peut vous prendre en photo pendant votre travail.

L'ESAT utilisera vos photos si vous ou votre représentant légal est d'accord.

Tous les 2 ans, l'ESAT envoie une demande de droit à l'image.

Il y a 2 documents de droit à l'image :

Pour les personnes qui peuvent donner leur accord seul

Vous remplissez le document de droit à l'image.

Vous acceptez ou vous refusez que l'ESAT utilise vos photos pour :

- des documents de l'ESAT,
- des documents à l'extérieur de l'ESAT.

Pour les personnes qui ne peuvent pas donner leur accord seul

Votre représentant légal accepte ou refuse que l'ESAT utilise vos photos.

Cela ne concerne que des documents qui restent à l'ESAT.

Le dossier de la personne accompagnée

Votre dossier est sur le logiciel : IMAGO DU

Les informations de votre dossier sont :

- administratives,
- éducatives,
- médicales et paramédicales,
- de la vie de tous les jours...



Cela permet de mieux organiser vos différents accompagnements.

Votre dossier IMAGO DU est secret.

Les professionnels doivent respecter le secret professionnel.

Vous changez d'établissement.

Vous allez dans un autre établissement de l'Apei Périgueux.

Votre dossier IMAGO DU va automatiquement vers votre nouvel établissement.

Vous ne voulez pas que votre dossier change d'établissement.

Vous devez envoyer une lettre à l'Apei Périgueux.

Vous souhaitez lire ou modifier votre dossier IMAGO DU.

Vous devez écrire une lettre à la direction.

Vous pouvez être aidé par votre représentant légal.

La direction a 5 jours pour vous dire quand vous pourrez lire votre dossier.

Un professionnel de l'établissement sera présent quand vous lirez votre dossier.

LA CHARTE DES DROITS ET DES LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Article 1 : Principe de non-discrimination

La discrimination c'est rejeter une personne à cause de sa différence :

- de religion,
- de la couleur de sa peau,
- de son handicap,
- de ses idées ...



La discrimination est punie par la loi.

Vous devez être respecté comme vous êtes.

Article 2 : Droit à la prise en charge ou un accompagnement adapté

L'établissement doit vous proposer
un accompagnement adapté à vos besoins.

L'accompagnement est fait pour vous et avec vous.



Article 3 : Droit à l'information

Vous devez avoir une information adaptée :

- sur votre accompagnement individuel,
- sur l'établissement et ses services.

Vous avez accès aux informations qui vous concernent.



Article 4 : Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Principe du libre choix

Vous choisissez votre projet d'accompagnement.
Vous donnez votre avis.



Le consentement éclairé

Le consentement éclairé c'est l'accord d'une personne.
L'établissement doit vérifier que vous avez compris les informations.
Vous pouvez ensuite choisir.



La participation de la personne

Vous pouvez être aidé par votre représentant légal ou une personne de votre choix.
Si vous ne pouvez pas dire vos choix,
l'accord de votre représentant légal est obligatoire.



Article 5 : Droit à la renonciation

Vous pouvez demander d'arrêter ou de changer votre accompagnement.
Vous pouvez le dire ou l'écrire à l'établissement.
Ces changements doivent respecter :

- les décisions de justice,
- votre orientation vers un établissement.



Article 6 : Droit au respect des liens familiaux

Vous avez le droit de garder des relations avec votre famille.
Si vous le souhaitez, votre famille est informée de :

- vos activités,
- votre vie de tous les jours.

Les décisions de justice doivent être respectées.



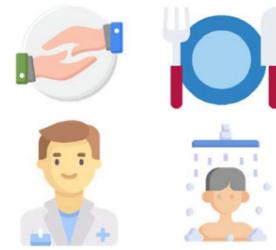
Article 7 : Droit à la protection

Vos informations personnelles sont confidentielles.

Confidentiel veut dire que c'est secret.

L'établissement doit vous protéger pour :

- être en sécurité,
- avoir une alimentation correcte,
- avoir un suivi médical adapté,
- avoir une bonne hygiène.



Article 8 : Droit à l'autonomie

Vous avez le droit d'entrer ou de sortir de l'établissement.

Votre famille ou vos amis peuvent venir vous voir.

Vous pouvez avoir vos affaires personnelles dans votre logement.

Vous pouvez gérer votre argent.



Article 9 : Prévention et soutien

Votre projet personnalisé doit respecter vos souhaits.

Votre famille ou votre représentant légal peuvent vous aider.

Vous devez être d'accord.

L'établissement doit respecter vos décisions de fin de vie.

Vous décidez pour vos soins médicaux.



Article 10 : Les droits civiques de la personne accueillie

L'établissement doit respecter vos droits civiques.

Les droits civiques sont vos droits et vos libertés.

Par exemple : le droit de vote.

Les professionnels doivent vous aider.



Article 11 : Droit à la pratique religieuse

Vous pouvez pratiquer votre religion dans l'établissement.

Vous devez respecter les autres religions.

Votre pratique religieuse ne doit pas gêner le fonctionnement de l'établissement.



Article 12 : Respect de la dignité de la personne et de son intimité

L'établissement doit respecter votre dignité et votre intimité.

La dignité c'est respecter qui vous êtes.

L'intimité c'est respecter votre vie privée.



Crédits pictogrammes : Freepik, Muhammad_Usman, surang, Plastic Donut, Creative, Umeicon, itim2101, Aranagraphics, Flat Icons, T.rex, Iconixar de flaticon.com

Ce document a été écrit en FALC (Facile A Lire et à Comprendre). 

Il a été écrit par l'atelier FALC de l'ESAT Ôséa.

L'atelier FALC a reçu la marque Qualité de l'Unapei



 ESAT Òsea
5 rue du Bas Trigonant
24420 ANTONNE-ET-TRIGONANT

 05 53 54 46 49

 esat@apei-perigueux.fr

 www.apei-perigueux.org

 Apei Périgueux



Version validée le 3 octobre 2023

Mise à jour le 06 mai 2025